DEMANDE DE TOURNAGES ET DE PRISES DE PHOTOS

Sous certaines conditions, la STM permet la prise de photos et les tournages vidéo dans ses installations.
Les règlements R-036 et R-105 s'appliquent.

Si vous souhaitez filmer ou photographier ou louer du matériel/mobilier dans les installations de la STM, vous devez :

1. Remplir ce formulaire.
2. Envoyer le formulaire complété à : **activitespermislocations@stm.info**
3. Attendre qu'une personne de notre équipe vous contacte et vous fasse parvenir une autorisation.

Important :

- Votre demande doit être envoyée **au minimum 21 jours avant la date de tournage ou de prise de photos souhaitée**.
- Les demandes sont soumises à un comité qui se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les critères ou les délais.
- **Veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer.**
- Aucun tournage ou prise de photos n'est autorisé à l'intérieur d'un bus lorsqu'il est en service.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR (Tous les champs sont obligatoires)

- ○ Média
- ○ Commercial
- ○ Amateur
- ○ Étudiant
- ○ Autre

NOM DE LA COMPAGNIE

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE SUR PLACE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE / CELLULAIRE

COURRIEL

DÉTAILS DE VOTRE DEMANDE DE TOURNAGES OU PRISES DE PHOTOS

DATE (S) ET HEURE (S) DE DÉBUT ET DE FIN

LIEU DE TOURNAGES OU PRISES DE PHOTOS

○ MÉTRO ○ BUS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

LIEU PRÉCIS EN STATION ET/OU TRAJET EN MÉTRO SOUHAITÉ

MODÈLE DE BUS SOUHAITÉ / POINT DE RENCONTRE / ITINÉRAIRE PRÉVU

SYNOPSIS ET DESCRIPTIF DES SCÈNES OU SUJET DU REPORTAGE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS QUI SERONT UTILISÉS (CAMÉRAS, TRÉPIED, DÉCOR, ÉQUIPEMENT DE SON, ETC.)

DÉTAILS DE VOTRE DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIEL/MOBILIER

DESCRIPTIF DU MATÉRIEL DÉSIRÉ

- Le demandeur s'engage à ramener le matériel dans l'état où il a été reçu, sans quoi des frais peuvent s'appliquer.

INFORMATIONS MEDIA

DEMANDE D'ENTREVUE AVEC UN REPRÉSENTANT, SI OUI PRÉCISEZ

DATE ET CANAL DE DIFFUSION DU REPORTAGE

- Veuillez prendre note que des affiches publicitaires sont présentes dans le réseau bus et métro. Il est important de nous mentionner dans votre demande si ceci est un enjeu pour vous.

○ **Je confirme avoir pris connaissance des règlements R-036 et R-105**

AUTRES COMMENTAIRES :